On doit abattre le majestueux chêne de la place d'Arles

La Meuse - 06 déc. 2019

Lecture zen Le chêne rouge d'Amérique, qui trône sur la place d'Arles à Verviers, sera abattu la semaine prochaine.

Touché par un champignon, la stabilité du feuilli est menacée, indique la Ville de Verviers dans un communiqué.

L'immense chêne rouge d'Amérique qui occupe la place d'Arles à Verviers sera prochainement abattu. « En juin 2017, de nombreuses branches de petite et moyenne taille n'ont cessé de tomber de ce chêne. Lors de la visite de Martin Cleda, expert de la Cellule “Arbre remarquable” du DNF, nous avons constaté sur place que l'arbre était attaqué par un champignon lignivore, le Ganoderma adspersum, qui est présent sur l'entièreté de la base du tronc de l'arbre », indique la Ville qui précise que sa stabilité était menacée.

Abattu la semaine prochaine

Une surveillance accrue a été mise en place en espérant prolongé un peu sa vie. « Chaque mois, nous allions sur place et tentions de faire le possible pour le sauver avec des soins paliatifs. Mais on doit bien se rendre à l'évidence que ce n'est désormais plus possible », regrette l'échevin des Travaux Maxime Degey. Ainsi, la Ville a été installer un panneau annonçant l'abattage du feuillu. « Au vu des deux étés très secs et des gros écarts de température, le bois a énormément bougé. Vu sa situation au centre d'une place fréquentée, il est recommandé de procéder à son abattage dans les meilleurs délais. La sécurité des passants doit également être préservée », ajoute la Ville.

Il ne reste que quelques jours à cet arbre qui sera abattu la semaine du 9 décembre, soit la semaine prochaine. Une entreprise d'abattage/élagage procèdera à l'abattage de ce chêne rouge d'Amérique.

On replantera un autre

Néanmoins, la place ne devrait pas rester nue puisque la Ville compte bien y replanter un autre arbre. « Il serait souhaitable que cet arbre soit remplacé par la plantation d'un nouveau sujet de minimum 12 à 14 cm de circonférence à 1 m du sol (avec tuteurs et attaches) d'une essence de 1ère ou de 2ème grandeur comme par exemple un érable plane Deborah, un févier d'Amérique ineme, un tilleul de Hollande ou encore un zelkova du Japon », continue le communiqué de la Ville.

Afin de pouvoir replanter au même endroit, la Ville procèdera préalablement au rognage de la souche sur une profondeur de 30 cm dans le sol et à l'apport de terre arable. D'autres plantations seront réalisées dans le cadre du projet de réaménagement de la place dont les travaux sont prévus pour 2022-2023.

Sudpresse

gopress

Copyright © 2019 Belga. Tous droits réservés